



BULLETIN INFOS

BOURSEVILLE

MARS 2025

EDITO DU MAIRE

Mes chers(es) BOURSEVILLOIS(ES), le premier conseil municipal de la dernière année de la mandature municipale s'est tenu, le prochain devrait déjà avoir lieu au plus tard le 15 avril sous réserve de la réception des dotations de l'état. N'en doutons pas, elles seront à la baisse encore cette année.

Les travaux de la rue de Tully sont pratiquement terminés, il reste encore le marquage au sol qui ne devrait plus tarder.

Vous avez pu constater que nous avons changé les portes de l'ancienne caserne des pompiers ainsi que celle du local tables et chaises, les caches moineaux de l'école ont été changés aussi ainsi que la porte d'accès au grenier, les barrières du cimetière, du stade et de l'école vont aussi subir une cure de jouvence. Merci aux employés du service technique pour ce beau travail, je souhaite aussi la bienvenue à Kévin Lecointe qui nous a rejoint pour pouvoir réaliser ces tâches et ainsi aider Hugo dans tout l'entretien de notre belle commune.

Je briguerai le prochain mandat au poste de Maire, pour continuer dans cette lignée. J'ai eu l'occasion d'échanger, lors du repas des seniors, auquel vous avez été nombreux à assister sur les diverses réalisations du mandat et sur celles que nous envisageons avec comme premier objectif le désendettement de la commune, mais aussi l'entretien continu de nos bâtiments, rues, places et chemins, vous aurez évidemment le détail lors de la cérémonie des vœux du Maire pour un bilan complet.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin info et vous dis à bientôt pour le prochain où il sera grandement question du budget communal.

Le Maire

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mardi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mercredi : fermé au public

Jeudi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi : 13h30 – 16h30

A VOS AGENDAS

08 mai : Commémoration du 08 mai 1945

08 mai : Cochon de lait au Centre Socio Culturel organisé par L'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025 à 18H30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes HOLLEVILLE, JOLLY, et Mrs CAUX, DURET, HEDIN, DENTIN, PILOY
Pouvoirs : Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine
Madame SANNIER Audrey pouvoir à Madame JOLLY Séverine
Absents : Mme CHARLET

En préambule du conseil Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 10 février 2025 il a été destinataire de la lettre de démission du Conseil Municipal de Madame Audrey VASSARD.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

Vente de bois

Demande de subvention fenêtres Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal vote à 9 pour

Monsieur le Maire indique que le contrôle de légalité a demandé de rapporter les délibérations de Conseil Municipal du 09 décembre à ce Conseil Municipal car le délai des 3 jours francs n'était pas respecté. Le Conseil décide à l'unanimité de reprendre les délibérations dans les mêmes conditions.

Approbation du Compte rendu du 09 décembre 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 9 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur PILOY Vincent est désigné secrétaire de séance

Vente de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les arbres du Centre Socio Culturel ont été coupés. Le bois a été coupé en morceau de 50 centimètres par les agents du service technique et que 23 stères de bois sont en vente.

Monsieur le Maire propose de vendre le bois au prix de 40 € le stère, livré au premier administré qui se manifestera par écrit.

Le conseil Municipal vote à 9 voix pour

Demande de subvention fenêtres école maternelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour le

remplacement des fenêtres pour l'ancienne école maternelle.

La DETR a été accordée pour un montant de 5 455 €, mais nous n'avons pas eu de réponse de la DSIL c'est pourquoi, il faut solliciter une nouvelle demande de subvention auprès du département avant d'envisager les travaux il convient d'établir le plan de financement et de réaliser la demande de subvention selon les taux suivants :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
FENETRES ECOLE	15 587.19 €	DEPARTEMENT 35 %	5 455€
		DETR 35 %	5 455€
Total HT	15 587.19 €	Total Subvention	10 910 €
TVA	3 117.44 €	Autofinancement (dont TVA) (3 177.44 €)	7 794.63 €
Total TTC	18 704.63 €	Total	18 704.63 €

Le conseil Municipal vote à 9 voix pour

Tarification Accueil de Loisirs

Dans le cadre du renouvellement des conventions d'Objectifs et de Financement - ALSH Bourseville extrascolaire et périscolaire il convient d'avoir une tarification modulée en fonction des ressources des familles pour l'ensemble des prestations extrascolaire et le barème doit comporter au minimum 4 tranches, Monsieur le Maire propose la tarification ci-dessous :

QF	0 < QF ≤ 700	701 < QF ≤ 1399	1400 < QF ≤ 1999	QF > 2000
Enfants scolarisés au RPI	20 €	24 €	28 €	30 €
Enfants scolarisés à l'extérieur	22 €	26 €	30 €	32 €
Tarif extérieurs	30 €	36 €	38 €	40 €
Nuit camping	5 €	5 €	5 €	5 €
Garderie du matin	0.60 €	0.80 €	1 €	1.20 €
Garderie du midi	0.60 €	0.80 €	1 €	1.20 €

Un accueil échelonné est organisé de 17h30 à 18h sans coût supplémentaire.

Le conseil Municipal vote à 9 voix pour

Participation voyages scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier du Collège de la Rose des vents sur la nouvelle procédure de versement de participation aux voyages scolaires. La participation sera versée directement aux familles après le séjour au vu de

l'attestation de participation délivrée par le collège. Désormais, chaque famille devra déposer en Mairie l'attestation de participation accompagnée de la facture et d'un RIB. Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2024, le conseil avait décidé d'octroyer 10 % du coût du séjour, il propose de renouveler cette participation pour l'année 2025.

Le conseil Municipal vote à 9 voix pour

Convention Fonds de Concours Tourisme CCV

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la valorisation touristique du patrimoine, la Commune, en partenariat avec l'Association des Amis et Voisins de la Baie de Somme, souhaite installer 4 panneaux d'information touristique sur le Territoire de Bourseville, dans ce cadre, la Communauté de Communes du Vimeu contribue financièrement à cette opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
4 PANNEAUX	5 706.65 €	FONDS DE CONCOURS CCV 50 %	2 853.32 €
Total HT	5 706.65 €	Total Subvention	2 853.32 €
TVA	1 141.33 €	Autofinancement (dont TVA) (1 141.33 €)	3 994.66 €
Total TTC	6 847.98 €	Total	6 847.98 €

Le conseil Municipal vote à 9 voix pour

Demande de Subvention Association Pavillon Allard

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue par l'Association du Pavillon Allard, association qui a pour but de promouvoir et favoriser les activités culturelles et physiques des personnes âgées résidant à l'EHPAD au sein du Centre Hospitalier de EU. Elle est gérée par des bénévoles. Une administrée de la commune a désormais son lieu de vie au sein de cette structure c'est pourquoi l'association sollicite une subvention de la commune.

Le conseil Municipal vote à 6 voix contre (Mrs CAUX – DENTIN – DURET – HEDIN – Mme JOLLY x 2) 3 abstentions (Mme HOLLEVILLE x 2 – M. PILOY)

Demande de participation Ecole Municipal de Musique de la Ville d'Eu

Monsieur le Maire présente la demande de participation financière reçue par la Mairie de EU, l'école de musique municipale accueille un élève de

la commune. Cette école fonctionne essentiellement grâce au soutien de la ville d'Eu qui prend en charge la totalité de la masse salariale. La scolarité d'un élève coûte à la ville d'Eu environ 1 300 € par an.

Le conseil Municipal vote à 9 voix contre

Demande de subvention Vimeu Chess Club

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Vimeu Chess Club qui va participer aux championnats de France jeunes organisés à VICHY du 26 avril au 4 mai une jeune BOURSEVILLOISE est qualifiée pour ces championnats.

Le budget prévisionnel de ce déplacement pour 5 jeunes et les accompagnateurs s'élève à 4 300.28 €.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de 100 € de subvention à l'association

Rétrocession concession cimetièrre

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame SALAMOUNI qui indique avoir acheté une concession dans le cimetière en 1996. Madame SALAMOUNI demande la rétrocession de cette concession.

La concession avait été achetée au prix de 150 (cent cinquante) francs, soit 22.86 € (vingt-deux euros et quatre-vingt-six centimes), la concession est vide de corps et aucun monument n'a été édifié sur la concession.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et de rembourser la somme de 22,86 € Madame SALAMOUNI.

Le conseil Municipal vote à 9 voix pour

Divers

- Avancement des travaux rue de Tully : il ne reste plus que le marquage au sol à réaliser. Les travaux de la mare sont toujours en discussion avec la CCV et l'APEV, le terrassement serait réalisé par la CCV, l'aménagement par le lycée agricole d'Abbeville et la MFR d'Yzengremer, il ne resterait à la charge de la commune que le raccordement au réseau.

- L'entretien de la voirie chemin d'Abbeville sera réalisé cette année par la Communauté de Commune, la Rue de la Croix de Pierre et de Martaigneville est inscrit au programme de l'année 2026.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une riveraine concernant certains chemins qui ne seraient pas accessibles et la possibilité de créer une piste cyclable entre Ault – Woignarue et Friville-Escarbotin. Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'il va proposer un rendez-vous à cette habitante pour avoir plus d'informations sur

sa demande. Il précise que les chemins ne sont pas tous dans un parfait état mais qu'ils sont tous praticables, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un devis a été adressé par la société Dumeige pour le Chemin du Lavoir.

- Monsieur le Maire présente 2 livres achetés à Madame RIQUIER de Vaudricourt, ils seront remis à la bibliothèque.

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été destinataire le 17 mars 2025 d'un courrier de l'ASP qui indique que le dossier « Cantine à 1 € » est validé, pour rappel il a été adressé par la Mairie le 1^{er} août 2024. La « cantine à 1 € » sera mise en place à compter du 1^{er} avril 2025.

- Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation du Président du Bel Age à l'assemblée Générale qui se tiendra le 3 avril 2025 au Centre Socio Culturel à 18h00.

- Monsieur le Maire indique aux Conseillers que la Communauté de Communes travaille sur la redevance spéciale, redevance qui sera appliquée aux professionnels et collectivités locales pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il conviendra donc de revoir les tarifs de location de la salle.

- Monsieur Dentin avait interpellé Monsieur le Maire sur le passage de la balayeuse dans la commune, en 2022 le coût par passage était de 648 € sans enlèvement des déchets. Monsieur le Maire est en attente d'un nouveau devis avec retrait des déchets par la société.

- Monsieur DENTIN demande si les frais de viabilisation des terrains d'Abbeville avaient été réglés par les propriétaires des parcelles concernées. Monsieur le Maire lui indique que les frais ne sont pas payés, le litige entre le vendeur et l'acquéreur n'est pas réglé.

- Monsieur le Maire donne lecture du mail transféré par Monsieur DENTIN sur les échanges avec la Société VEOLIA concernant l'entretien des poteaux d'incendie. Monsieur DENTIN indique que le SDIS demande 1 essai pression tous les 3 ans et que le contrat actuel avec VEOLIA en comprend 1 chaque année, de plus le contrat n'est pas respecté puisque les entretiens obligatoires ne sont pas effectués. Il va falloir dénoncer le contrat et négocier une remise tarifaire, celle proposée n'étant pas satisfaisante.



BULLETIN INFOS

BOURSEVILLE

AVRIL 2025

EDITO DU MAIRE

Chers(es) BOURSEVILLOIS(ES), le dernier conseil qui s'est tenu, nous a permis de voter notre budget. Il est de loin le Conseil Municipal le plus important où chacun prend part aux décisions qui orienteront la vie de la commune. Pour certains membres du conseil, l'enjeu n'est pas compris, car par leur absence, on se doit de convoquer à nouveau le Conseil Municipal (malgré des appels et mails envoyés...) et lors du vote de ce budget, nous avons deux abstentions. Oui, vous avez bien lu deux. Cela ne me choquerait pas si des justifications étaient données, mais aucune pas une remarque pas une suggestion ni même une opposition. On est bien entré en campagne municipale...

Donc comme je vous le disais le budget a été validé, encore une fois avec des dotations qui doivent diminuer, puisque la CCV avait prévu de nous prélever 30% de notre Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sujet sur lequel je me suis bien évidemment opposé lors du conseil communautaire, mais qui n'a pas connu le même vote du conseiller communautaire titulaire de Bourseville puisqu'elle votera pour...

Comme je l'ai dit et affirmé, je ne cesserai jamais de défendre les intérêts des BOURSEVILLOIS. D'ailleurs à ce titre, puisqu'il est question de budget, on a réussi avec l'adjoint aux finances à équilibrer le budget sans aucune augmentation d'impôts, comme je vous l'avais dis lors des vœux du maire en janvier. Pour la cinquième année consécutive, nous déclenchons encore une Capacité d'Auto Financement (CAF) positive ce qui nous permettra les derniers investissements nécessaires à notre belle commune. Il me reste à vous souhaiter bonne lecture de ce BI. Au plaisir d'une rencontre.

Le Maire

Yannick CAUX

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025 à 18H30

Faute de quorum le onze avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est à nouveau réuni le dix-sept avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

*Présents : Mmes HOLLEVILLE, JOLLY, et Mrs CAUX, DURET, HEDIN, DENTIN,
Pouvoirs : Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine
Madame SANNIER Audrey pouvoir à Madame JOLLY Séverine
Monsieur BEURAIN Emmanuel pouvoir à Monsieur DURET François
Monsieur PILOY Vincent pouvoir à Monsieur DENTIN René
Absents : Mme CHARLET – Mme DURET*

Approbation du Compte rendu du 19 mars 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 10 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur DENTIN René est désigné secrétaire de séance

Election du Président de séance

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut légalement participer à la délibération concernant le Compte Financier Unique, Monsieur DURET François est candidat à la présidence de séance.

Monsieur DURET est élu Président de séance

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur DURET François rappelle que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, il expose les dépenses et les recettes de la commune.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERES GENERALES	172 491.57	013 ATTENUATION DE CHARGES	20 255.73
012 CHARGES DE PERSONNEL	254 654.76	042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 485.00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	3 020.00	70 PRODUITS DES SERVICES	36 257.74
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	58 244.29	73 IMPOTS ET TAXES	21 897.00
042 OPERATION D'ORDRE	2 845.00	731 FISCALITE LOCALE	344 395.20
66 CHARGES FINANCIERES	27 452.50	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	157 650.45
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	37 869.66
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	76 PRODUITS FINANCIERS	2.91
		77 PRODUITS SPECIFIQUES	119.00
		78 REPRISE SUR PROVISIONS	56.80
TOTAL DEPENSES	518 708.12	TOTAL RECETTES	619 989.49
		RESULTAT REPORTE	440 972.52
		TOTAL	1 060 962.01
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	542 253.89
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 485.00	040 OPERATIONS D'ORDRE	2 845.00
1068 DOTATIONS	0.00		
16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	87 150.06	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	5 503.99
204 IMMO. CORPORELLES	60 872.23	1068 AFFECTATION	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 293.71	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	3 432.33
TOTAL DEPENSES	231 801.00	TOTAL RECETTES	11 781.32
RESULTAT REPORTE		RESULTAT REPORTE	2913.28
TOTAL	231 801.00	TOTAL	14 694.60
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-217 106.40	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	
RESTES A REALISER	160 127.77		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-377 234.17	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	542 253.89
		EXCEDENT CUMULE	165 019.72

Le conseil Municipal vote à 7 voix pour et 2 absentions (Mme HOLLEVILLE – M. DELRUE)

Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 associations locales sur 9 ont retourné les dossiers de demande de subvention. Il rappelle les subventions versées en 2024 et précise les subventions demandées.

Monsieur CAUX (société de chasse) ne prend pas part aux discussions et aux votes concernant l'association dont il est membre du bureau.

	2024	Demande 2025	2025	Vote
Jardins ouvriers	70 €	70 €	70 €	10 pour
Société de chasse	100 €	100 €	100 €	9 pour
JSB	750€	750 €	750 €	10 pour
Notre Dame des Anges	100 €	100 €	100 €	10 pour
Lire à Bourseville	215 €	250 €	250 €	10 pour
Comité des Fêtes	500 €	750 €	750 €	5 pour (dont M. le Maire) 5 contre
APE RPI	400 €	400 €	400 €	10 pour
	2 135 €	2 420 €	2 420 €	

Vote des taux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les taux d'imposition au même niveau que l'année 2024, il est à noter que le budget primitif 2025 a été établi avec ces taux.

- taxe sur le bâti foncier : 43.90 %
- taxe sur le foncier non bâti : 39.58 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21.62 %
- CFE : 20.11 %

Le conseil Municipal vote à 10 voix pour

Affectation du résultat

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au vote du Compte Financier Unique, il convient pour établir le budget de voter au préalable l'affectation du résultat. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter 377 234.17 € pour couvrir le besoin de financement.

A AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		101 281.37 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		440 972.52 €
C Résultat à affecter =A-B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		542 253.89 €
D Solde d'exécution d'investissement		-217 106.40 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-160 127.77 €
Besoin de financement F	=D+E	-377 234.17 €
AFFECTATION = C	=G+H	542 253.89 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		377 234.17 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		165 019.72 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le conseil Municipal vote à 8 voix pour et 2

abstentions (Mme HOLLEVILLE – M. DELRUE)

Vote du budget

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
11 Charges à caractères générales	189 370 €
12 Charges du personnel	284 700 €
14 Atténuations de produits	5 000 €
023 Virement à la section de fonctionnement	160 000 €
042 Opération d'ordre transférées	3 000 €
65 Autres charges de gestion courante	62 165.93€
66 Charges financières	28 000€
67 Charges exceptionnelles	500 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	13 862.79€
TOTAL	746 598.72€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
002 Excédent antérieur reporté	165 019.72€
13 Atténuations de charges	15 000.00 €
042 Opérations d'ordre	3 000 €
70 Produits des services	31 800 €
73 Impôts et taxes	26 784 €
731 Fiscalité locale	341 610 €
74 Dotations et participations	132 385 €
75 Autres produits de gestion courants	31 000 €
TOTAL	746 598.72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	217 106.40 €
040 Opérations d'ordre	3 000 €
16 Remboursement d'emprunt	82 000 €
204 Immobilisations incorporelles	160 127.77 €
21 Immobilisations corporelles	89 200 €
TOTAL	551 434.17 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
021 Virement de la section de fonctionnement	160 000 €
040 Opérations d'ordre	3 000€
10 Dotations Fonds divers	382 434.17€
13 Subventions d'investissement	6 000€
TOTAL	551 434.17 €

Le conseil Municipal vote à 8 voix pour et 2 abstentions (Mme HOLLEVILLE – M. DELRUE)

Création d'un poste d'adjoint technique et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Médical a statué sur une retraite pour invalidité pour un agent des services techniques. Il rappelle également qu'un agent a été recruté en juillet 2024 pour pallier le manque de personnel.

Monsieur le Maire propose :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35ème à compter du 01 juin 2025.

L'emploi d'adjoint technique relève du grade d'adjoint technique territorial.

Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un

agent contractuel de droit public en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions d'assurer l'entretien de la voirie communale, des espaces verts et l'entretien des bâtiments communaux.

Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé.

A compter du 01 juin 2025, le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié (suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et création du poste d'adjoint technique)

Le conseil Municipal vote à 10 voix pour

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat d'un pare ballon (433.21 €) pour remplacer l'ancien entre le stade et les habitations de l'Allée Gaston Leroy, il sera prochainement installé

Monsieur le Maire informe les élus que la commune est éligible au fond d'appui au projet locaux, il propose de déposer un dossier pour l'éclairage piétonnier et l'aire de jeux, il laisse la parole à Monsieur DURET

Monsieur DURET indique que 3 devis ont été reçus pour l'éclairage du chemin piéton entre le Centre Socio Culturel et la Mairie, les travaux s'élèveront à environ 20 000 €, et qu'ils ont été prévus au budget, la demande de subvention sera déposée. Il en sera de même pour l'acquisition d'une structure, type « araignée » pour compléter l'aire de jeux.

L'implantation sera réalisée avant l'été.

Madame HOLLEVILLE indique qu'elle réunira prochainement les associations concernant la fête locale.

Monsieur DENTIN indique que les travaux d'aménagement de la rue de Tully sont une réussite.

Monsieur le Maire ajoute qu'il reste encore le marquage au sol à réaliser et quelques rectifications.

Fin de séance 19h45

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile




Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

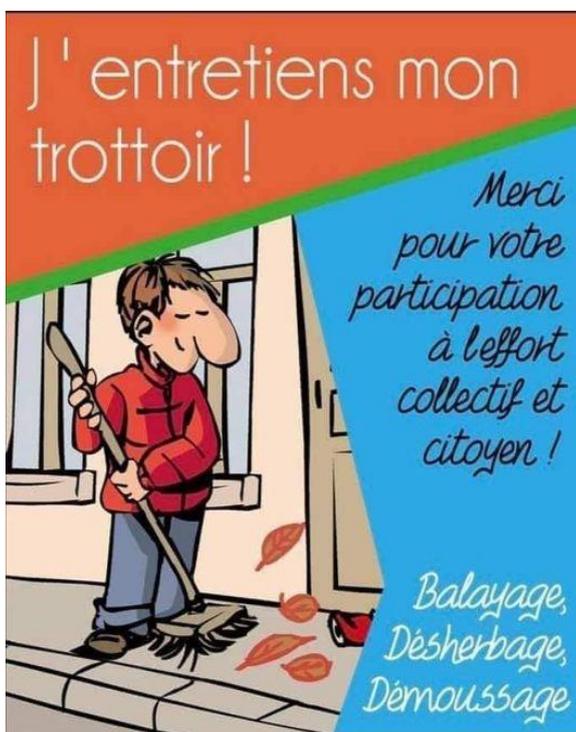


RAPPEL : Il est obligatoire d'obtenir une permission de voirie avant d'effectuer n'importe quels travaux sur le domaine public (trottoir compris)

Le Recensement de la population qui s'est déroulé du 16 janvier au 15 février a été un succès un grand merci au Boursevillois et Boursevilloises pour leur participation ainsi qu'aux 2 agents recenseurs pour leur travail acharné.

INFOS

Pensez à télécharger l'application IntraMuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Vous constatez que le caniveau devant votre domicile n'est pas très propre ?

Notre commune ne dispose pas des moyens humains et matériels des grosses collectivités, il ne nous est donc pas possible de programmer le nettoyage de l'ensemble des caniveaux par les agents municipaux, qui se consacrent à d'autres missions tout aussi importantes.

Pour le bien-être commun, chaque habitant est donc invité à nettoyer la (petite !) partie de l'espace public se trouvant devant chez lui, pour son propre confort et pour celui de la collectivité toute entière.

Nos agents municipaux interviennent quant à eux sur les fils d'eau où il n'y a pas d'habitation, mais il est vrai qu'il leur est arrivé d'intervenir ponctuellement et à titre de solidarité par le passé en certains endroits particulièrement négligés par des habitants.

Mais ces interventions se font bien évidemment lors de périodes d'activités plus creuses que celle de la saison printanière où nos agents ont du mal à assurer le travail nécessaire et urgent du fait de l'explosion de la végétation.

Merci à toutes et à tous de votre implication pour la propreté de notre village !

LE PASSAGE DE LA BAYEUSE EST PREVUE DANS LE MOIS DE MAI

LA DATE SERA COMMUNIQUEE SUR INTRAMUROS

LES PHOTOS



Vœux du Maire et récompenses des maisons fleuries



Repas des Seniors



Soirée Saxophone organisée par la CCV



*Kévin Lecointe agent des services techniques
recruté pour la saison estivale*



*Comptage de printemps organisé par la Société de
chasse*

LES TRAVAUX



Porte de l'ancienne casernes des pompiers



Porte de local tables et chaise



Porte grenier école



LES TRAVAUX



Caches moineaux école



Nettoyage du parvis de la Mairie



Abatage des arbres à côté du Citystade

LES TRAVAUX



Travaux d'aménagement de la Rue de Tully